



Conseil d'Administration du 2 juin : Communiqué

Le mardi 2 juin 2009, le président a convoqué un Conseil d'Administration extraordinaire qui se tiendra dans les locaux du Rectorat.

Compte tenu des circonstances, ce Conseil d'Administration se tiendra probablement sous la protection des forces de l'ordre. Les élus sont invités à s'y présenter avec une pièce d'identité afin d'avoir la possibilité d'accéder à la salle de réunion.

Comme ce fut déjà le cas lors de la tentative avortée de la semaine précédente à Blagnac, le président de l'Université Toulouse 2-Le Mirail fuit une fois encore le mouvement de contestation et, cette fois, pour pouvoir continuer à gérer son établissement comme si rien ne se passait, il exile son Conseil d'Administration, c'est-à-dire l'instance de direction et de décision de notre université, hors campus. Pour tenir ce Conseil d'Administration à tout prix, il demande asile au représentant local du ministère : le recteur. Ainsi, notre président, élu pour nous représenter, se place clairement du côté du ministère et du gouvernement, contre les personnels et les étudiants en lutte.

La FERC-Sup CGT déclare qu'elle ne participera pas à un Conseil d'Administration organisé dans ces conditions. Elle n'entend pas se joindre à tous ceux et celles qui suivront le président et son équipe dans cette fuite du campus et du mouvement.

L'une des modalités d'action adoptée par notre mouvement en assemblée générale consistait précisément à empêcher le fonctionnement des instances de notre université pour que la loi LRU ne puisse pas être mise en application dans notre établissement. Le mouvement étant toujours en cours dans notre université, la FERC-Sup CGT de l'UTM considère que ce mot d'ordre reste d'actualité.

Par ailleurs, aucun des trois conseils (CS, CEVU et CTP) n'ayant pu siéger, statuer ou émettre un avis depuis plusieurs semaines, participer à ce Conseil d'Administration reviendrait à démontrer que notre université est dirigée d'une manière encore plus autoritaire que ne le prévoit la loi LRU puisque ses participants décideraient sans même se soucier des avis des instances qui doivent obligatoirement se prononcer auparavant. Ce qu'impose la loi LRU dont les organisations qui sont en situation de diriger notre université ne contestent pas la légitimité.

C'est pourquoi la FERC-Sup CGT informe d'ores et déjà qu'elle contestera toute décision qui pourrait être prise lors de ce Conseil d'Administration.

Notre université n'est pas au rectorat mais sur nos campus, centraux et décentralisés. Le président n'est pas l'exécuteur des volontés du ministère. Il doit rester le représentant de la communauté universitaire qui l'a porté à cette fonction. Il doit donc rester sur le campus pour affronter la crise et non pas aller se réfugier au rectorat pour tenter de la contourner.

La FERC-Sup CGT demande donc à l'ensemble des personnels et aux étudiants de ne céder à aucune provocation qui pourrait survenir dans les jours prochains et elle les appelle à être présents massivement ce mardi 2 juin sur le campus et d'y rester pour constater la désertion du président et des conseillers qui l'auront suivi au Rectorat.